

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « FERMIS SARL »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA
PALMERAIE NON LOIN DE LA PHARMACIE DU BONHEUR,
Lot 1061, Ilot 57

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 30/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FERMIS SARL »

Objet :

- Conseil
- Informatique
- NTIC
- Electricité
- Etudes
- Formation
- Fournitures de bureau
- Commercialisation de tous produits destinés à la construction
- Commercialisation de tous produits d'équipement
- Commercialisation de tous produits destinés à la consommation
- Prestation de services
- Elevage moderne
- Gestion immobilière
- Vente de produits d'élevage
- Vente de poussins
- Vente d'aliments
- BTP
- Réalisation d'ouvrage de génie civil, bâtiment
- Construction de contrôle technique et Suivi de chantiers. Et pour la réalisation de l'objet social :
 - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
 - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE NON LOIN DE LA PHARMACIE DU BONHEUR, Lot 1061, Ilot 57

Dirigeant(s) M OKOU OKOU DIEU- DONNE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-01351 du 07/02/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10542/GTCA/RC/2023 du 07/02/2023

